



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement**



**Fonds Koweïtien pour le
Développement Economique Arabe
(FKDEA)**

AGEROUTE SENEGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des



**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN EQUIPEMENT
D'AUSCULTATION DE CHAUSSEE (déflectomètre à masse
tombante) pour la banque de données routières DANS
LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA RN2 ENTRE KIDIRA ET
BAKEL.
N° D/1677/F**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 22 décembre 2022.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe des fonds dans le cadre du projet de réhabilitation de la RN2 entre Kidira et Bakel, afin de financer les infrastructures connexes et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition d'un équipement d'auscultation pour la banque de données routières.
3. L'AGEROUTE sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir un déflectomètre à masse tombante (FWD).

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics n°2022-2295 du 28 décembre 2022, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale de l'AGEROUTE sise à la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar. Téléphone : +221 33 869 07 51, E-mail : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; emingou@ageroute.sn ; asall@ageroute.sn ; tbafei@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de 08H 00 à 17H 00 à partir du **22 décembre 2023**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

✓ **Capacité financière :**

- disposer des états financiers des trois dernières années (2020, 2021, 2022) dûment certifié par un cabinet comptable ou un expert-comptable agréés par l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou organisme assimilé et reflétant la situation financière équilibrée de l'entreprise.
- avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de **cent cinquante millions (150 000 000) F CFA** des trois derniers exercices;
-

✓ **Expérience**

- avoir réalisé au moins deux (2) prestations de même nature, de même taille et d'envergure équivalente au cours des dix dernières années à compter de 2013 ayant chacune une valeur minimale de **soixante-dix millions (70 000 000)** justifiées par des attestations de service fait dûment signées ;

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Générale de l'AGEROUTE sise à la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar contre un paiement en espèces non remboursable de cinquante mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar.

Un exemplaire du DAO est disponible pour être consulté sur place.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **23 janvier 2024 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessus le **23 janvier 2024 à partir de 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) F CFA.

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général